FOIRE AUX QUESTIONS

QUESTION	REPONSE
Changement des fréquences de collecte des Ordures Ménagères	
Quand a lieu le changement des fréquences de collecte des Ordures Ménagères ?	A partir du 6 septembre 2021 la collecte des OM se fera tous les 15 jours. Le nouveau calendrier de collecte est distribué dans votre boîte aux lettres fin août.
Avec la collecte tous les 15 jours, je présente mon bac d'Ordures Ménagères le même jour que le bac jaune ?	**NON,** le calendrier de collecte distribué dans votre boîte aux lettres fin août vous indique les jours de collecte des bacs jaunes et des bacs OM; les 2 bacs ne sont pas collectés sur un même jour.
Que faire si mon bac d'Ordures Ménagères est plein avant la collecte prévue et que je ne peux pas attendre ?	Un formulaire avec coupon est à venir chercher et à remplir obligatoirement à l'accueil de la Communauté de Communes de Pontchâteau ou St Gildas des Bois pour le retrait des **sacs d'OM de 50L à 3 € l'unité**. **Le sac sera a déposé en déchèterie accompagné du coupon.**
Avec l'adaptation des fréquences de collecte mon bac noir n'est pas suffisant, puis-je en changer ?	Votre bac n'est peut-être pas adapté à la composition de votre foyer ou vous avez peut-être des contraintes particulières ? Merci de contacter la CCPSG afin d'y remedier.
Une collecte tous les 15 jours, ne va-t-elle pas entrainer de mauvaises odeurs ?	- Favoriser l'achat de sacs poubelle solides et étanches et veillez à bien fermer le sac hermétiquement. Un sac mal fermé ou troué est la principale cause des odeurs. - Le plus souvent les bio-déchets (fermentescibles et putrescibles), responsables des mauvaises odeurs sont compostables. - Le compost permet de réduire sa quantité de déchets et les odeurs dans la poubelle. Pour rappel, CCPSG assure la vente promotionnelle de composteurs en bois d'une capacité de 400 L ou 600 L auprès des usagers du territoire
Que faire quand on a mangé des fruits de mer ?	Dans un sac correctement fermé, le problème ne se pose pas. Sinon comme tout autre déchet de cuisine, il est possible de les composter. Enfouissez-les sous le compost. Ni vu ni connu.
Un compost ça sent mauvais, ça attire les bêtes et les insectes ?	**Non.** Il y a néanmoins quelques règles de bases : - Si un compost sent mauvais c'est qu'il est surement trop humide, veillez donc à apporter de la matière sèches (feuilles mortes, branchages…), à aérer ainsi qu'à remuer à l'occasion ; - Eviter de déposer des fruits/légumes entiers, les couper en morceaux permet d'accélérer le processus de dégradation ; - Ne pas recouvrir le compost avec la tonte de pelouse. En l'état elle représente une importante quantité de matière humide. L'idéal est de la mettre de côté et la faire sécher au soleil. La tonte de pelouse deviendra alors une réserve de matière sèche.
Question concernant les bacs	
En cas de casse ou de vol du bac	Je préviens la CCPSG afin qu'il soit réparé ou remplacé. A noter qu'en cas de vol, un dépôt de plainte en gendarmerie sera demandé.
Qui va nettoyer le bac	Le nettoyage du bac est à la charge du **détenteur** du bac.

QUESTION	REPONSE
Calendrier de collecte	
Les jours de collecte vont-ils changer?	**OUI**, toutes les tournées de collecte ont été mises à jour. Les jours de collecte des ordures ménagères (bac noir) et des emballages (bac jaune) sont inscrits sur le calendrier de collecte reçus fin août dans vos boites aux lettres.
Quand le nouveau calendrier sera-t-il distribué ?	**Fin août** dans votre boîte aux lettres.
Où se trouve l'outil en ligne pour connaître les jours de collecte ?	La carte interactive pour connaître vos jours de collecte se trouve sur le site internet de la CCSPG : https://www.cc-paysdepontchateau.fr/
Comment utiliser la carte interactive pour connaître les jours de collecte de mes bacs ?	Indiquer le type de collecte (bac jaune ou ordures ménagères) puis votre adresse dans la barre de recherche de l'outil pour connaître vos jours de collecte.
Je suis un professionnel, quand vais-je être collecté ?	Si vous êtes concernés par la collecte de déchets fermentiscibles ou identifié comme gros producteur vous avez dû recevoir un courrier la deuxième quinzaine d'août indiquant que votre collecte une fois par semaine. Un autocollant à mettre sur votre bac vous a été donné, > Si c'est le cas votre jour de collecte bac gris est le mardi. le jour de collecte du bac jaune est identique aux particuliers. > si ce n'est pas le cas, merci de prendre contact avec la communauté de communes

QUESTION	REPONSE
Le tri	
Quelles sont les nouvelles consignes de tri	Les nouvelles consignes sont simples : **Tous les emballages se trient !** On peut y mettre : pots de yaourts, barquettes alimentaires, sachets de surgelés, pot de crèmes cosmétiques, films souples **ATTENTION : les papiers ne vont pas dans le bac jaune !Le papier va, comme le verre, aux points d'apports volontaires (colonnes)**
Les bouteilles en verre sont aussi des emballages, je peux les jeter avec le reste alors	**NON**, les bouteilles et pots en verre doivent toujours être déposés dans les colonnes prévues à cet effet. Ils ne doivent pas être mélangés aux autres emballages. Lors de la collecte ainsi que lors de la séparation des matières en centre de tri, une partie des opérations sont manuelles, la présence de verre dans le tri pourraient donc blesser des opérateurs.
Les papiers (journaux, revues, magazines) sont aussi des emballages, je peux les jeter avec le reste alors	**NON**, tous les papiers (journaux, revue, magazine) doivent toujours être déposés dans les colonnes prévues à cet effet. Ils ne doivent pas être mélangés aux autres emballages car ils seraient souillés et non valorisés.
Qui est concerné par les nouvelles consignes de tri	Tous les producteurs de déchets des 9 communes de la CCPSG sont concernés par ces nouvelles consignes de tri (particuliers, professionnels, administrations, associations, communes, écoles,… qui utilisent le service public de collecte des déchets
Peut-on imbriquer ou emboiter les emballages les uns dans les autres pour gagner de la place	Par imbrication, nous entendons des emballages mis dans d'autres emballages pour gagner de la place. **NON**, cela gêne considérablement le travail au centre de tri, où les emballages doivent être séparés par matière pour être recyclés. Des emballages imbriqués sont malheureusement traités comme du refus de tri, c'est à dire en élimination et non en recyclage.
Faut il laver les emballages avant de les jeter dans le bac jaune	**NON** c'est inutile. En revanche, il faut impérativement les vider.
Doit-on enlever les bouchons des bouteilles plastiques	**NON**, les bouchons peuvent être laissés sur les bouteilles en plastique.
Que deviennent les emballages jetés dans le bac jaune	Ils sont expédiés dans un centre de tri afin que toutes les matières soient séparées pour être valorisées par le biais de filière de recyclage.
Ces nouvelles consignes sont-elles valables partout en France	Pas pour l'instant. **En 2023, 100%** du territoire français sera concerné.